

# EMBAUCHER QUELQU'UN 20H/SEMAINE, POURQUOI FAIRE ?

Une personne atteinte d'une maladie chronique peut avoir besoin de travailler à mi-temps, mais cela ne veut pas dire qu'elle ne fera rien ou qu'elle sera moins compétente ! Il suffit simplement d'adapter les missions sur le temps de travail prévu.

**Communiquer avec la personne concernée reste le meilleur moyen de savoir comment aménager au mieux son poste de travail.**

*Des solutions existent pour concilier  
maladie chronique et emploi.  
parlons-en !*

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale de la sclérose en plaques le 30 mai, dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'agefiph

